



SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département
du HAUT-RHIN

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

DU 4 FEVRIER 2019 à 18h30

Arrondissement
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Étaient présents :

M Daniel BERNARD, Président, délégué de Niedermorschwihr
M Marc SCHIELE, 1^{er} Vice-Président, délégué d'Ammerschwihr
Mme Anne-Rose HAAS GEISS, 2^{ème} Vice-Président, déléguée de Turckheim
M Gérard GLENAT, délégué de Turckheim
Mme Anneliese FRUH, déléguée suppléante de Turckheim
M. Bruno MEYER, délégué d'Ammerschwihr
M Jean-Luc LAMEY, délégué suppléant de Niedermorschwihr
Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr

Nombre de délégués élus
9

Délégués en fonction
9

Étaient excusés :

Mme Véronique DE OLIVEIRA CARDOSO, déléguée d'Ammerschwihr :
procuration à M Bruno MEYER
M. Jean-Marie BALDUF, délégué de Turckheim
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr

Délégués présents
8 + 1 procuration

Assistait également :

Mme Laure LAPLAGNE, secrétaire générale du SIVOM

Monsieur Daniel BERNARD accueille l'assemblée à 18h30, puis, constatant que le quorum est atteint pour valablement délibérer, ouvre la séance. Il précise que Mme DE OLIVEIRA CARDOSO a donné procuration à M MEYER.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Communications
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 et du 24 janvier 2019
3. Compte administratif général 2018
4. Compte administratif eau 2018
5. Compte de gestion général 2018
6. Compte de gestion eau 2018
7. Participation des communes
8. Budget primitif principal 2019
9. Tableau du personnel
10. Budget primitif eau 2019
11. Contrat groupe statutaire
12. Concession d'occupation de terrain pour le passage d'une conduite d'eaux usées
13. Divers

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 et du 24 janvier 2019 : 02/2019

Les comptes rendus des séances du 10 décembre 2018 et du 24 janvier 2019 ont été transmis aux membres du Comité Directeur.

- ils sont adoptés à l'**UNANIMITE**

Compte administratif général 2018 : 03/2019

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif du budget principal 2018, la balance fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	86 168,57 €
↳ Un excédent de d'investissement de	128 760,53 €
⇒ soit un excédent global de	214 929,10 €
↳ des RAR de fonctionnement de	0,00 €
↳ des RAR d'investissement de	0,00 €

Après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur Marc SCHIELE, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif du budget principal 2018, dressé par Monsieur Daniel BERNARD, Président,

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de Monsieur Marc SCHIELE et en l'absence du Président actuel, à l'**UNANIMITE**,

Donne acte au Président actuel, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	323 415,48 €	267 333,88 €
	Investissement	90 316,04 €	119 513,17 €
	<i>Résultat de la gestion annuelle</i>		
	<i>fonctionnement</i>		-56 081,60 €
	<i>investissement</i>		29 197,13 €
Reports de l'exercice 2017	Fonctionnement (002)	0,00 €	142 250,17 €
	Investissement (001)	0,00 €	99 563,40 €
TOTAL		413 731,52 €	628 660,62 €
	<i>Résultat avec les reports</i>		
	<i>fonctionnement</i>		86 168,57 €
	<i>investissement</i>		128 760,53 €

Restes à réaliser à reporter en 2019

Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement		

TOTAL RAR à reporter en 2019	0,00 €	0,00 €
-------------------------------------	---------------	---------------

RESULTAT CUMULE

Fonctionnement	323 415,48 €	409 584,05 €
Investissement	90 316,04 €	219 076,57 €

TOTAL CUMULE	413 731,52 €	628 660,62 €
---------------------	---------------------	---------------------

Résultat définitif 2018 (fond de roulement) 214 929,10 €

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif eau 2018 : 04/2019

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif du budget eau 2018, la balance fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	32 738,82 €
↳ Un excédent de d'investissement de	28 572,61 €

⇒ soit un excédent global de	61 311,43 €
-------------------------------------	--------------------

↳ des RAR de fonctionnement de	0,00 €
↳ des RAR d'investissement de	0,00 €

Après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur Marc SCHIELE, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif du budget eau 2018, dressé par Monsieur Daniel BERNARD, Président,

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de Monsieur Marc SCHIELE et en l'absence du Président actuel, **à l'UNANIMITE**,

Donne acte au Président actuel, de la présentation faite du compte administratif eau, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	139 378,02 €	152 116,84 €
	Investissement	28 037,38 €	49 235,12 €
	<i>Résultat de la gestion annuelle</i>		
	<i>fonctionnement</i>		12 738,82 €
	<i>investissement</i>		21 197,74 €
Reports de l'exercice 2017	Fonctionnement (002)		20 000,00 €
	Investissement (001)		7 374,87 €
	TOTAL	167 415,40 €	228 726,83 €
	<i>Résultat avec les reports</i>		
	<i>fonctionnement</i>		32 738,82 €
	<i>investissement</i>		28 572,61 €
Restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RAR à reporter en 2019	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	139 378,02 €	172 116,84 €
	Investissement	28 037,38 €	56 609,99 €
	TOTAL CUMULE	167 415,40 €	228 726,83 €
	Résultat définitif 2018		61 311,43 €

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion général 2018 : 05/2019

Le Comité Directeur,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des soldes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'UNANIMITE, que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, Monsieur Rémi PIQUET PASQUET, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de gestion eau 2018 : 06/2019

Le Comité Directeur,

Après s'être fait présenter le budget primitif eau de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des soldes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif eau de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'UNANIMITE, que le compte de gestion du budget eau dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, Monsieur Rémi PIQUET PASQUET, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Participation des communes : 07/2019

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 janvier 2019,

Entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'UNANIMITE

Valide les participations pour 2019 :

Recettes nécessaires au BP 2019	220 000,00 €
TURCKHEIM	96 096.00 €
NIEDERMORSCHWIHR	46 530.00 €
AMMERSCHWIHR	77 374.00 €

Budget primitif principal 2019 : 08/2019

Le projet de budget primitif principal, exercice 2019, présenté par le Président, est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

La balance générale donne les résultats suivants, équilibrés en dépenses et recettes :

Sections	Opérations de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat reporté 2018	Cumuls sections 2019
Fonctionnement				
× Dépenses	375 000.00	0	0	375 000.00
× Recettes	288 831.43	0	86 168.57	375 000.00
Investissement				
× Dépenses	213 000.00	0	0	213 000.00
× Recettes	84 239.47	0	128 760.53	213 000.00

Les principaux investissements prévus sont :

- La suite de la mise aux normes de l'éclairage public
- L'entretien des bâtiments syndicaux
- L'entretien de la voirie
- L'entretien du réseau d'eau pluviale

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2018 du budget principal par délibération n°03/2019 du 4 février 2019,

Vu le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2019, présenté par le Président,

Vu la réunion de débat d'orientation budgétaire en date du 24 janvier 2019, et

Vu les explications et commentaires apportés par le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'UNANIMITE

Vote et approuve le budget primitif principal de l'exercice 2019, au niveau chapitre pour la section d'investissement, avec opérations, et au niveau chapitre pour la section de fonctionnement tel qu'il est résumé ci-dessus,

Décide d'affecter les résultats de l'exercice principal 2018, comme suit :

- A la ligne **002**, excédent de fonctionnement reporté, destiné au financement des dépenses de fonctionnement du budget primitif principal de l'exercice 2019, soit la somme de **86 168.57 €uros**.
- A la ligne **001**, excédent d'investissement reporté, destiné au financement des dépenses d'investissement du budget primitif principal de l'exercice 2019, soit la somme de **128 760.53 €uros**

Tableau du personnel : 09/2019

Le Comité Directeur approuve le tableau du personnel ci-dessous, dont l'annexe figure au budget primitif de l'exercice 2019 :

EMPLOIS	Catégorie hiérarchique	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs pourvus Au 1.1.2019	Suppressions prévues en 2019	Créations prévues En 2019	Effectifs prévisionnels 2019
Rédacteur	B	1	0	0	0	0
Rédacteur ppal 2 ^{ème} cl	B	0	1	0	0	1
Rédacteur ppal 1 ^{ère} cl (act. access de la SG)	B	1	1	0	0	1
Adjoint technique principal 1 ^o cl	C	1	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	1	1
Secteur privé		0	0	0	0	0
TOTAL		3	3	0	0	3

Budget primitif eau 2019 : 10/2019

Le projet de budget primitif eau, exercice 2019, présenté par le Président, est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

La balance générale donne les résultats suivants, équilibrés en dépenses et recettes :

Sections	Opérations de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat reporté 2018	Cumuls sections 2019
Fonctionnement				
× Dépenses	171 500.00	0	0	171 500.00
× Recettes	155 000.00	0	16 500.00	171 500.00
Investissement				
× Dépenses	71 811.43	0	0	71 811.43
× Recettes	43 238.82	0	28 572.61	71 811.43

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2018 du budget eau par délibération n°04/2019 du 4 février 2019,

Vu le projet de budget primitif eau pour l'exercice 2019, présenté par le Président,

Vu la réunion de débat d'orientation budgétaire en date du 24 janvier 2019, et

Vu les explications et commentaires apportés par le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**

Vote et approuve le budget primitif eau de l'exercice 2019, au niveau chapitre pour la section d'investissement, avec opérations, et au niveau chapitre pour la section de fonctionnement tel qu'il est résumé ci-dessus,

Décide d'affecter les résultats de l'exercice eau 2018, comme suit :

- A la ligne **002**, excédent de fonctionnement reporté, destiné au financement des dépenses de fonctionnement du budget primitif eau de l'exercice 2019, soit la somme de **16 500 Euros**.
- A la ligne **001**, excédent d'investissement reporté, destiné au financement des dépenses d'investissement du budget primitif eau de l'exercice 2019, soit la somme de **28 572.61 Euros**
- A la ligne **1068**, affectation du résultat, la somme de **16 238.82Euros**

Contrat groupe statutaire: 11/2019

Le Président expose :

- l'opportunité pour le SIVOM de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au SIVOM.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**

Décide de charger le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

Concession d'occupation de terrain pour le passage d'une conduite d'eaux usées : 12/2019

La concession liant le SIVOM et la Commune d'Ammerschwihr pour le passage de la conduite des eaux usées, parcelle 10 en forêt d'Ammerschwihr arrive à expiration le 31 décembre prochain.

Le Conseil Municipal d'Ammerschwihr propose au SIVOM la reconduction de cette concession du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 9 ans. Il est proposé au Comité de valider la reconduction de cette concession aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**

Accepte la reconduction de ce bail à compter de 1^{er} janvier 2020, aux mêmes conditions : durée de 9 ans, à titre gracieux

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,
le Président lève la séance à 19h25.**

Le Président, Daniel BERNARD

